

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2020-83

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 27

OBJET :

**VENTE D'UNE
PARCELLE DE
TERRAIN RUE
CLÉMENCEAU À
L'AIGLE**

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 14 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Stéphane CLOUET, Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Marie-José MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Véronique LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Mickaël MESNIL qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE et M. Cédric COQUELIN.

Monsieur Stéphane CLOUET a été nommé Secrétaire de Séance.

Suite à la demande de Pôle Emploi de disposer d'un terrain d'une superficie de 3 000 m² afin de pouvoir construire ses nouveaux locaux, la Ville de L'Aigle a entamé des démarches avec les représentants de l'organisme pour trouver un terrain correspondant à la demande.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 DEC. 2020

Publié

le : 22 DEC. 2020

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE



La Ville de L'Aigle possédant un terrain libre de toute occupation et droits rue Clémenceau, terrain attenant à la Maison France Services récemment construite, elle a proposé à Pôle Emploi cet emplacement.

Compte-tenu de la proximité du centre-ville, de la proximité des services publics intégrés à la Maison France Services (DGFIP, Mission Locale, CARSAT, CIST61, UC-IRSA, CAF, CPAM), Pôle Emploi a accepté la proposition de la ville, charge à elle de modifier le cadastre actuel afin de disposer d'une parcelle dédiée pour le projet à venir.

Suite au procès-verbal de bornage réalisé par AGETHO CONSEIL le 27 juillet 2020, il a été créé une parcelle cadastrée AO 512 d'une contenance totale de 3 044 m², parcelle comprenant deux maisons d'habitation en état d'abandon.

Afin de permettre à Pôle Emploi d'installer ses futurs locaux sur la Ville de L'Aigle, dans un quartier correspondant aux critères de proximité des différents services travaillant de concert avec l'organisme, la municipalité propose la cession de ce terrain pour la somme de 70 000 €.

Ce prix de vente est basé sur les différentes estimations demandées au service des Domaines qui évalue les deux maisons pour 75 000 € (44 000 € + 31 000 €) et le terrain pour 32,43 €/m².

Le prix de vente prend en compte la démolition des maisons présentes sur la parcelle dont le coût est estimé à 60 000 €.

Vu le procès-verbal de bornage réalisée par AGETHO CONSEIL, en date du 27 juillet 2020 ;

Vu l'estimation du bien (terrain non bâti de 30a 21ca) réalisée par le service des Domaines, en date du 26 décembre 2019 ;

Vu l'estimation du bien (propriété bâtie de 2a 60 ca) réalisée par le service des Domaines, en date du 17 février 2020 ;

Vu l'estimation du bien (propriété bâtie de 2a 13 ca) réalisée par le service des Domaines, en date du 14 février 2020 ;

Vu l'offre faite par la SCI TSG sise à Villaines la Juhel (53700) s'élevant à 70 000 ,00 €, terrain en l'état, en date du 03 décembre 2020 ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (M. DELAVALLÉE,
M. PINOT, M. RONDEL et M. LATINIER) et Mme LOUWAGIE qui
a déclaré ne pas prendre part au vote,***

- ***DÉCIDE de VENDRE le bien ci-dessus désigné au prix de 70 000,00 € et en l'état actuel ; les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur ;***
- ***CONFIE la rédaction de l'acte de vente à l'Office Notarial de L'Aigle,***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE

Commune :
L AIGLE (214)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1324 Z

Document vérifié et numéroté le 02/10/2020
ABANT ALENCON
Par Olivia DI LELLO
Technicienne géomètre
Signé

PTGC-POLE TOPOGRAPHIQUE
ET DE GESTION CADASTRALE
12 RUE DE L'ENTREPOT
CS 70204
61200 ARGENTAN
Téléphone : 02.33.12.26.82

cdif.argentan@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la planche 6463.

A _____, le _____

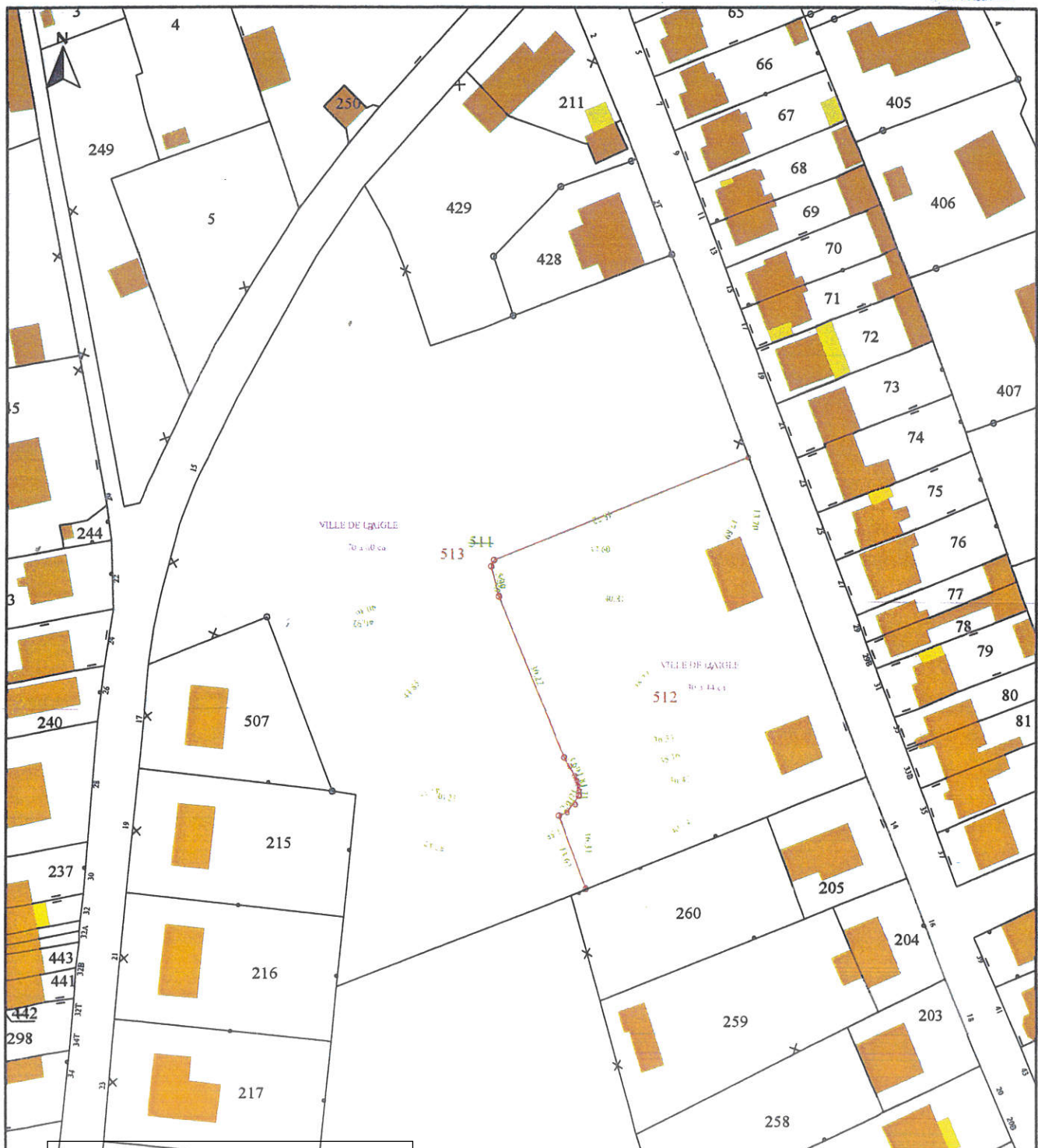
(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité appropriée, etc...)

Section : AO
Feuille(s) : 000 AO 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 02/10/2020
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par AGETHO CONSEILS (2)

Réf. 1505443
Le 24/08/2020

AGETHO CONSEILS
Loïc BOUILLON
Géomètre-Expert salarié
L'AIGLE (06) 46 66 66 66
N° d'inscription 06466



Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20201214-2020-83-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
CALVADOS

Pôle Gestion publique

Division des missions domaniales

Pôle d'Évaluation Domaniale

7 bd Bertrand

BP 40532

14034 Caen cedex

Le 26 décembre 2019

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Calvados

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Dominique QUEMENER

Téléphone : 02 31 39 74 54

dominique.quemener@dgfip.finances.gouv.fr

SEI 2019 61214 V 2312

à

Mairie

61300 L'Aigle

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DESIGNATION DU BIEN : Terrain non bâti

ADRESSE DU BIEN : L'AIGLE.

VALEUR VÉNALE : Cession

1 SERVICE CONSULTANT :

Ville de L'Aigle

Affaire suivie par : Mme Chloé RICORDEAU tél : 02 33 84 44 51
urbanisme@ville-laigle.fr

2. DATE DE CONSULTATION :

Date de réception	: 12/12/2019
Date de demande de complément	: 12/12/2019
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: Sans
	: 12/12/2019

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE :

Projet de cession de quatre terrains à bâtir.

4 - DESCRIPTION DU BIEN :

Commune de L'Aigle, sis rue Clémenceau, terrains à bâtir sur parcelles cadastrées AO 263 – AO 423- AO 424 – AO 425 d'une contenance totale de 30a 21ca.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

5 - SITUATION JURIDIQUE :

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20201214-2020-83-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Parcelles cadastrées :

AO 263 – AO 423- AO 424 – AO 425 d'une contenance totale de 30a 21ca.

Propriétaire :

Commune de L'Aigle

Situation locative :

Évalué libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RESEAUX :

PLU

Zone UC

Voies et réseaux :

A proximité

7 – DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE :

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Valeur établie :

Après étude du marché local, la valeur vénale libre de ces immeubles non bâtis est fixée à :
32,43€/m².

Une marge de négociation de +/-10 % peut être appliquée sur cette valeur.

Conditions financières :

Non connues

- DUREE DE VALIDITE :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale libre actuelle.

La durée de validité est de 24 mois, elle n'est, au surplus, valable que pour une cession réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Une nouvelle consultation du service serait nécessaire si les circonstances de fait ou de droit venaient à changer.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES :

Cette valeur s'entend hors taxes et hors droits ainsi qu'hors frais de bornage.

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, ou de pollution des sols.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

et par délégation,

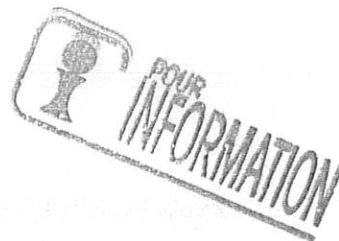
L'évaluateur du Pôle d'Évaluation Domaniale

Dominique QUEMENER



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20201214-2020-83-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
CALVADOS

Pôle Gestion publique
Division des missions domaniales
Pôle d'évaluation domaniale
7 bd Bertrand
BP 40532
14034 Caen cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Dominique QUEMENER
Téléphone : 02 31 39 74 54
dominique.quemener@dgfip.finances.gouv.fr

Le 17 février 2020

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Calvados

à

Mairie
61300 L'Aigle

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DESIGNATION DU BIEN : Propriété bâtie

ADRESSE DU BIEN : L'AIGLE

VALEUR VÉNALE : Cession

Articles L. 1311-9, L. 1311-11 et L. 1311-12, R1311-3 et R1311-4 du Code général des collectivités territoriales

SEI 2020 61214 V 0293

Dossier suivi par :

Mme Chloé RICORDEAU 02 33 84 44 51
urbanisme@ville-laigle.fr

2. DATE DE CONSULTATION :	: 09/12/2019
Date de réception	: 23/12/2019
Date de demande de complément	: 23/12/2019
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: 30/12/2019

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE :

Projet de cession d'une propriété bâtie à usage d'habitation.



4 - DESCRIPTION DU BIEN :

Commune de L'Aigle, sis 12 rue Clémenceau, maison de 4PP, sur parcelle cadastrée AO 206, d'une contenance 2a 60ca.

Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20201214-2020-83-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

5 - SITUATION JURIDIQUE :

Parcelle cadastrée : AO 206 d'une contenance 2a 60ca.

Propriétaire : Le consultant

Situation locative : Évalué libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RESEAUX :

Document d'urbanisme établi par la commune

Sans objet pour ce dossier

7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE :

Valeur vénale établie :

Après étude du marché immobilier local, la valeur vénale libre actuelle terrain intégré de cet immeuble peut-être fixée à : **31 000€**

Eu égard à la spécificité du dossier, notamment à l'absence de visite sur place, de surface habitable, une marge d'appréciation de +/- 20% pourra, le cas échéant, être appliquée.

Conditions financières :

Non connues.

8 - DUREE DE VALIDITE

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale libre actuelle terrain intégré.

La durée de validité est de 24 mois, elle n'est, au surplus, valable que pour une cession réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Une nouvelle consultation du service serait nécessaire si les circonstances de fait ou de droit venaient à changer.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES :

Observations particulières :

Cette valeur s'entend hors taxes et hors droits ainsi qu'hors frais de bornage.

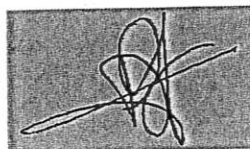
La présente évaluation est établie sous les réserves de principe et d'usage, notamment en ce qui concerne les vices cachés du bâtiment (insectes, amiante, plomb...). .

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

Par délégation,

L'évaluateur du Pôle d'évaluation domaniale

Dominique QUEMENER



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
CALVADOS

Pôle Gestion publique
Division des missions domaniales
Pôle d'évaluation domaniale
7 bd Bertrand
BP 40532
14034 Caen cedex

Le 14 février 2020

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Calvados

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Dominique QUEMENER
Téléphone : 02 31 39 74 54
dominique.quemener@dgif.finances.gouv.fr

à

Mairie
61300 L'Aigle

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DESIGNATION DU BIEN : Propriété bâtie

ADRESSE DU BIEN : L'AIGLE

VALEUR VÉNALE : Cession

Articles L. 1311-9, L. 1311-11 et L. 1311-12, R1311-3 et R1311-4 du Code général des collectivités territoriales
SEI 2019 61214 V 2313

Dossier suivi par :

Mme Chloé RICORDEAU 02 33 84 44 51
urbanisme@ville-laigle.fr

2. DATE DE CONSULTATION : : 09/12/2019

Date de réception : 23/12/2019

Date de demande de complément : 23/12/2019

Date de visite :

Date de constitution du dossier « en
état » : 30/12/2019

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE :

Projet de cession d'une propriété bâtie à usage d'habitation.

**4 - DESCRIPTION DU BIEN :**

Commune de L'Aigle, sis 8 rue Clémenceau, maison de 7PP, sur parcelle cadastrée AO 208,
d'une contenance 2a 13ca.

5 - SITUATION JURIDIQUE :

Parcelle cadastrée : AO 208 d'une contenance 2a 13ca.

Propriétaire : Le consultant

Situation locative : Évalué libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RESEAUX :

Document d'urbanisme établi par la commune

Sans objet pour ce dossier

7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE :

Valeur vénale établie :

Après étude du marché immobilier local, la valeur vénale libre actuelle terrain intégré de cet immeuble peut-être fixée à : **44 000€**

Eu égard à la spécificité du dossier, notamment à l'absence de visite sur place, de surface habitable, une marge d'appréciation de +/- 20% pourra, le cas échéant, être appliquée.

Conditions financières :

Non connues.

8 - DUREE DE VALIDITE

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale libre actuelle terrain intégré.

La durée de validité est de 24 mois, elle n'est, au surplus, valable que pour une cession réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Une nouvelle consultation du service serait nécessaire si les circonstances de fait ou de droit venaient à changer.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES :

Observations particulières :

Cette valeur s'entend hors taxes et hors droits ainsi qu'hors frais de bornage.

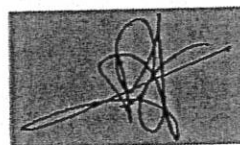
La présente évaluation est établie sous les réserves de principe et d'usage, notamment en ce qui concerne les vices cachés du bâtiment (insectes, amiante, plomb...). .

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

Par délégation,

L'évaluateur du Pôle d'évaluation domaniale

Dominique QUEMENER



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la

Direction Générale des Finances Publiques.
Accusé de réception en préfecture
061-216102145-20201214-2020-83-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020